



Orchis militaris présente dans la prairie maigre d'importance nationale, à Chevezey. (Photo Jean-Paul Lüthi©)

## Quand agriculture rime avec nature

**Nous ne cessons de dire que l'écologie est l'alliée de l'agriculture. Le cas de la gestion d'une prairie maigre d'importance nationale sur la commune de Chevezey est un exemple parfait en la matière.**

Vouée à l'embroussaillage, une parcelle de 2 hectares a été entretenue par la Société des Sciences Naturelles du Pays de Porrentruy depuis de nombreuses années.

Par l'introduction de la nouvelle politique agricole, qui apporte des soutiens

financiers pour des prestations écologiques, il devenait intéressant pour un exploitant de reprendre la gestion de la parcelle.

Encore agrandie d'environ 1,5 hectare par un passionné d'orchidées, Samuel Sprunger, cette zone est depuis quelques années entre les mains de la famille Blum de Chevezey.

Des discussions très étroites entre les naturalistes et l'exploitant permettent de maintenir le formidable potentiel de biodiversité de cette zone, inscrite à l'inventaire national.

Le comité

**Herbicides, pesticides et autres nocifs**

p 2

**Pré Raisin à Cornol**

p 3

**Brèves**

p 4

**L'utilisation de différents produits chimiques, tels que pesticides, herbicides, hormones de croissance, antibiotiques, est fréquente dans l'agriculture.**

Ce secteur n'est d'ailleurs pas le seul et nombre d'individus consomment quotidiennement des médicaments et hormones. Le hic, c'est que les résidus de ces composés, une fois éliminés par les organismes vivants, se retrouvent dans l'environnement, plus spécifiquement dans les eaux. Ce sont alors les espèces aquatiques qui dégustent et le débat sur la stérilité ou la mortalité des poissons ne fait que commencer.

S'il est impossible pour certains individus de se passer de médicaments, il en va tout autre de l'utilisation agricole. Diverses ordonnances, par exemple sur les substances dangereuses, sur l'homologation des produits phytosanitaires, sur l'emploi de médicaments vétérinaires pour les animaux destinés à l'obtention de denrées alimentaires, entre autres, mentionnent que certaines substances sont prohibées (hormones de croissance, antibiotiques, herbicides). Le mode de production intégrée

---

#### Impressum

Supplément des sections  
à Pro Natura Magazine

#### Editeur

Pro Natura Jura

#### Secrétariat

Lucienne Merquin Rossé  
L'Abbaye 105, 2906 Chevenez  
Tél + fax 032 / 476 70 21  
E-mail : pronatura-ju@pronatura.ch  
Case postale 90  
2900 Porrentruy

#### Réalisation

Le comité  
de Pro Natura Jura

#### Maquette

William Saunier

#### Impression et expédition

Centre d'impression Le Pays S. A.  
2900 Porrentruy  
Tirage : 1100 exemplaires

## Herbicides, pesticides et autres nocifs Mais que fait le canton ?

a fortement réduit l'utilisation de pesticides et d'herbicides, qui se répandaient surtout à titre préventif. Mais dans les faits, nous constatons qu'il reste à faire un énorme travail de sensibilisation et de prévention chez certains agriculteurs.

Prenons l'atrazine, herbicide interdit dans les zones karstiques. Cette substance a été détectée dans une des nappes phréatiques de la ville de Delémont. Une visite chez un agriculteur exploitant le secteur a permis de mettre en évidence des stocks d'atrazine. L'agriculteur s'est simplement excusé en disant ne rien savoir de l'interdiction du produit. Nous avons de la peine à croire cette version, étant donné qu'il s'agit d'un agriculteur ayant de hautes fonctions dans les remaniements parcellaires, ayant été parlementaire, et donc parfaitement au courant des normes agricoles. De plus, nous avons entendu à maintes reprises M. Bernard Beuret, du service sanitaire, répéter que l'utilisation de l'atrazine est interdite. Le cas de l'utilisation d'autres herbicides laisse aussi très songeur. Cet été, de

nombreux pâturages ont subi des traitements illégaux, particulièrement contre les ronces. Cette période n'est pas favorable, d'une part à cause de l'intoxication et de la destruction d'espèces nicheuses dans ces secteurs, ce qui est strictement interdit par la loi. D'autre part, le produit se concentre dans les baies et l'année 2001 a connu de nombreux cas d'intoxication chez des personnes absorbant des mûres.

Diverses démarches ont eu lieu, soit de particuliers déposant plainte contre un traitement non souhaité dans leurs parcelles, soit d'associations de protection de la nature demandant des séances sur place afin de mettre fin à ces pratiques et exhortant le Service de l'économie rurale à prendre ses responsabilités par rapport aux moutons noirs de l'agriculture. Une question écrite déposée par le député socialiste Pierre-Alain Friedez, médecin à Fontenais, a aussi mis en évidence cette pratique illégale. Le Gouvernement a reconnu les faits et mentionne qu'il y aura des suites. Mais lesquelles ?

Le comité



Ronces traitées par un herbicide, par exemple le Garlon. La période est totalement inappropriée.  
(Photo Paul Monnerat ©/ephotonature.com)

## Pré Raisin à Cornol

**S'il fallait citer une compensation écologique exemplaire de l'A16, nous prendrions sans hésiter la zone humide de Pré Raisin à Cornol, en direction de Charmoille. Situé à gauche du stand de tir, ce secteur a fait l'objet d'une revitalisation et est constitué d'une intéressante mosaïque de biotopes humides, vergers, prairies.**

De plus, bordée par un cours d'eau, à faible distance d'une autre zone humide sur la commune de Fregiécourt et du ruisseau de l'Erveratte, cette compensation A16 peut aisément constituer le maillon d'un futur réseau écologique.

Devisé à plus de Fr. 500 000.– pour les divers aménagements et achats de terrain, le secteur de Pré Raisin a accueilli très vite une diversité faunistique et floristique remarquable.

Mais c'était sans compter sur le mécontentement d'un exploitant voisin, qui a vu une petite partie de la parcelle, qu'il exploite, se transformer en zone à joncs. Incriminant l'A16, l'agriculteur exploitant a exigé la mise en place de drainages.

Diverses séances sur place avec les partenaires concernés ont été menées, notamment avec un bureau d'hydrogéologie et un bureau d'environnement, afin de trouver une solution.

Il est apparu que la parcelle adjacente a subi des modifications, vraisemblablement pas à cause des aménagements A16, mais à la suite de travaux de câblage entre le stand de tir et les cibles, coupant ainsi des drainages anciens mais fonctionnels. Une étude hydrogéologique aurait dû être menée afin de clairement démontrer la réalité et des propositions de gestion agri-environnementales ont aussi été formulées pour la parcelle agricole.



Pré Raisin à Cornol. A gauche du canal litigieux, compensation écologique A16 (zone humide), à droite prairie où se développent des joncs. (Photo Thérèse Egger©)

Aidé par un fonctionnaire des Ponts et Chaussées, l'agriculteur a exercé une telle pression que les services cantonaux ont accepté d'investir plusieurs milliers de francs pour aménager un fossé de drainage entre la parcelle de compensation écologique et la parcelle agricole. Et du coup, de mettre en danger le potentiel humide de la zone A16. Après réaction de nombreux partenaires, dont des représentants des Ponts et Chaussées, des bureaux de biologie et de Pro Natura, il a été constaté qu'un retour en arrière n'est plus possible. Une solution d'aménagement du fossé drainant a été proposée par le bureau Biotec, dans le but de minimiser les pertes hydrauliques et d'éviter un assèchement de la zone, mais aussi de réduire l'impact paysager.

S'il est deux conclusions à retenir dans cette affaire, c'est que :

1. les services cantonaux n'hésitent pas à investir des milliers de francs pour détruire des secteurs qu'ils ont aménagés à grands frais, ceci sur la simple pression d'un agriculteur ;

2. les services cantonaux, qui créent des groupes de travail avec des spécialistes, ou qui ont des mandataires professionnellement qualifiés à leur disposition, passent à la moindre mise en demeure de la concertation à l'improvisation irréfléchie.

Nous sommes d'avis qu'il aurait été beaucoup moins coûteux d'offrir à l'exploitant un dédommagement annuel pour perte de revenu.

Car la zone de joncs est devenue la plus grande zone de ce type dans le canton du Jura et elle accueille depuis plus de deux ans la Bécassine sourde.

Exploitée en compensation écologique agricole en tant que pré à litière et bénéficiant donc de prestations financières, à quoi s'ajoutent dès 2002 de nouvelles incitations financières pour la qualité écologique, cette zone de joncs rapportera plusieurs milliers de francs par hectare et par an. De quoi attirer l'attention des propriétaires, en l'occurrence la commune de Cornol.

Le comité

## Place d'armes de Bure

Le plan de gestion Nature Paysage Armée de ce périmètre de 1000 hectares est en consultation auprès des membres du groupe de travail (militaires, agriculteurs, communes, associations). Etant donné la sensibilité du dossier, nous ne pouvons pas encore vous apporter d'informations à ce sujet. Mais nous le ferons dès que possible.

## Aérodrome de Bressaucourt

La commission d'estimation n'a pas reconnu le droit d'intervenir à Pro Natura Jura et à la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP) dans le cadre de l'estimation des terres. Surestimer le futur périmètre de l'aérodrome constitue à nos yeux une violation des objectifs de l'estimation, qui doit prendre en compte le rendement des terres. C'est aussi le moyen d'inciter les propriétaires du périmètre à céder leurs terres, en leur octroyant des privilèges qui quintuplent parfois leurs surfaces. Ceci grâce à l'argent du contribuable. C'est pourquoi, les deux associations ont fait recours devant le Tribunal de première instance. Le jugement date du 4 janvier 2002 et n'accorde pas aux recourantes l'effet suspensif demandé.

Par contre, la juge reconnaît notre droit d'opposition et ouvre les voies de recours à la Chambre administrative. Ce jugement a le mérite de mettre en évidence le comportement quasi dictatorial des roitelets des remaniements parcellaires (commission d'estimation et bureau technique Brunner), qui n'accordent pas les droits démocratiques les plus élémentaires. Nous abandonnons cette procédure et nous concentrons sur les futures échéances des dépôts publics de la concession et du projet général du remaniement.

## Porcheries

Diversifier l'agriculture jurassienne par le doublement de la production porcine n'est pas du goût de tous. D'une part, des citoyens se trouvent confrontés à d'importantes nuisances, d'autre part l'environnement devra digérer l'augmentation de nitrates, antibiotiques, hormones et autres substances indésirables. Pro Natura Jura a, à maintes fois, demandé un état de situation, à Jura Porcs, à l'Economie rurale et au ministre Roth. Mais seuls des chiffres répétitifs nous parviennent. Nous savons qu'un inventaire effectué en mai 2001 recense 14808 porcs. Mais de quoi parle-t-on ? De truies mères qui mettent bas en moyenne 22 porcelets par année ? Des porcelets à l'engraissement ? Il est temps de savoir où se situent les porcheries, quelles sont les autorisations octroyées, le nombre de porcs, leur mode d'alimentation, etc.

De plus, Pro Natura Jura et le WWF entendent faire appliquer l'ordonnance sur l'aménagement du territoire, qui stipule que des zones spéciales doivent être définies pour certains types de production animale. Mettre les porcheries dans des zones spéciales « dites diversifiées » est une des solutions afin de minimiser les impacts des projets. Et pourquoi pas une production indigène « Porcs du Jura », permettant la production de matières premières pour la Saint-Martin et les produits du terroir ? Il ne tient qu'à Courtemelon de donner le bon exemple.

## Parc naturel régional du Doubs

Pro Natura Jura a décidé de céder sa place au sein du comité du Parc à un représentant de Pro Doubs. Cette démarche, annoncée déjà en août 2000, nous permet d'investir plus de temps à la concrétisation de projets sur le terrain.

## Forum Nature Environnement

Trois rencontres en 2001 avec les milieux agricoles et les services cantonaux (Economie rurale et Office des eaux et de la protection de la nature) ont permis de présenter nos principales revendications. A savoir, l'amélioration de la production intégrée et l'application de la nouvelle ordonnance sur la qualité écologique. Il devient urgent que les milieux agricoles se distancient des moutons noirs qui discréditent tout un secteur et des agitateurs qui attisent la haine envers les citoyens et protecteurs de la nature.

## Chevêche d'Athéna

Avons-nous déjà atteint le point irréversible où le nombre d'individus est si faible qu'il ne garantit plus la sur-

vie de la population ajoulote ? La Chevêche d'Athéna doit faire face à plusieurs facteurs actuellement : disparition de sa nourriture (hannetons, courtilières), abattage de vergers, climat 2001 trop rude.

Tout ce qui peut être entrepris en 2002 le sera avec l'aide de l'OEPN, qui va inciter par des prestations financières l'extensification de prairies et vergers, et de l'A16, qui a acquis plusieurs hectares à Boncourt.

Quelques agriculteurs ont aussi mis à disposition leurs vergers pour la pose de nichoirs. Il ne reste que l'espoir.

## Crapauds calamites

Le maintien d'une population non morcelée de crapauds calamites dans la vallée de Delémont est primordiale pour la sauvegarde de cette espèce menacée.

De nombreuses zones marginales A16 seraient utilisables pour des aménagements à moindres frais. Fort de ce constat, Pro Natura Jura a entrepris des démarches auprès du Service des ponts et chaussées et de l'OEPN. Diverses mesures seront prises et nous remercions déjà les fonctionnaires qui s'engagent pour la protection des espèces.